



N° 10

Séance du 05/04/2018

\*\*\*\*\*

**Objet : Vote du débat d'orientation budgétaire 2018 sur la base d'un rapport.**

Après une première convocation le 31 mars 2018 sans atteindre le quorum, l'Assemblée Délibérante s'est réunie à nouveau le 05 avril 2018 à 18h30, au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans ses locaux de Mroalé (la salle du conseil de la mairie de Tsingoni étant en panne d'électricité), sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 38

Présents : 13

Nombre de suffrages : 14

**Etaient présents :**

M. AHMED-COMBO Ali, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ATTOUMANI Harouna, M. ATTOUMANI Issoufi, Mme BACAR Inchaty Soilihi, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAROUNA Zaidani, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. MIKIDADI Madihali, M. MADI Saïd, et M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

**Etaient absents :**

M. ABDALLAH Saïd, Mme ABDOU-MADI Sandati, M. ABDOU Mikidachi, Mme ABDOU COLO Nassuhati, Mme AHMED Fatima, Mme ALI Fatima, M. ANTOINE Ibrahim Salim, Mme BAMANA Anchya, Mme AHMED Aïda, Mme MAHADI Salima, M. ALI-MALLOU Assani, Mme DOUKAINI Kamaria, M. KAMARDINE Mansour, Mme MAHAMOUDOU Laouia, M. MATTOIR Abdullah, Mme MROIVILI Amina Moilim, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme MASSIALA Sadanati, Mme CHANFI Dahabia, Mme MVOULANA Chakila Laila, M. SAID Mohamed Barrabe, Mme SAINDOU Dhoirifia, et M. YOUSOUFOU Soulaïmana.

Date de convocation :

31/03/2018

Date d'affichage :

31/03/2018

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

11/04 /2018

Et affichage du :

11/04/2018

**Procurations :**

Mme BAMANA Anchya a donné procuration à M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

**Etaient excusés :** Néant.

**Secrétaire de séance :** M. MADI Saïd



Le Conseil communautaire,

Vu le rapport en date du 21 mars 2018 par lequel M. le Président expose ce qui suit : Le Conseil communautaire est associé, depuis la loi Administration territoriale de la République du 6 février 1992, à la préparation budgétaire, par l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire qui se déroule dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le législateur a souhaité renforcer et enrichir ce débat, par les dispositions de l'article 107 de la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi Notre) du 7 août 2015, précisées par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016. Ces textes prévoient que le débat s'appuie désormais sur un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), qui présente les hypothèses retenues pour construire le projet de budget, les engagements pluriannuels, notamment en matière de programmation d'investissements, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement, ainsi que des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette.

Le présent rapport a été élaboré afin de servir de base aux échanges du Conseil communautaire. Il détaille les principaux éléments de contexte économique dans lequel s'inscrit le projet de budget 2018, ainsi que les dispositions du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et du projet de loi de finances pour 2018 (I), puis une synthèse de la situation des communes membres de la 3CO (III), de la synthèse de la situation de la 3CO, de la synthèse des opérations d'investissement lancées en 2017, en cours et programmées en 2018 (IV), quelques préconisations (V) et une préfiguration du budget prévisionnel 2018.

Vu la circulaire budgétaire de M. le Préfet de Mayotte en date du 06 mars 2018 ;

Vu le compte-rendu de la commission mixte des 16 et 21 février 2018 ;

Après en avoir débattu sur les différents sujets du rapport du débat d'orientation budgétaire 2018,

VOTE : adoptée à l'unanimité

DELIBERE à l'unanimité des membres présents et ET prend acte :

- de la communication du rapport ci-joint sur les orientations budgétaires pour 2018 ;
- de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2018 organisé en son sein ;
- des orientations préconisées dans le rapport.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Fait à TSINGONI, le 14/02/2018.

Le Président,

M. ZAnoudine ANTOYISSA

